



Fédération Nationale des Chasseurs

Issy-les-Moulineaux, le 14 septembre 2015

Monsieur François HOLLANDE  
Président de la République  
Palais de l'Elysée  
55, rue du faubourg Saint-honoré  
75008 PARIS

### **Objet : Chasse**

Monsieur le Président de la République,

Il me tient à cœur d'attirer votre attention sur une pétition qui vous sera adressée prochainement, en raison de la manipulation du citoyen sur laquelle elle repose.

Cette pétition vise nos chasses traditionnelles et régionales. Elle est organisée par la LPO via le site internet spécialisé Avaaz :

[https://secure.avaaz.org/fr/petition/Mettons\\_fin\\_au\\_massacre\\_illegal\\_des\\_oiseaux\\_familiers/?cJYhBdb](https://secure.avaaz.org/fr/petition/Mettons_fin_au_massacre_illegal_des_oiseaux_familiers/?cJYhBdb). Le texte de cette pétition est joint à la présente.

Il ne vous échappera pas l'amalgame fait dans ce texte entre le braconnage et des pratiques de chasse parfaitement légales en France (glu, matoles, tendelles...) au titre des dérogations à la Directive européenne « Oiseaux ».

De façon choquante et mensongère, la LPO accuse l'Etat de ne pas faire respecter la loi, alors que ces pratiques sont totalement licites et parfaitement reconnues par la Commission Européenne et la jurisprudence.

Bien sûr, cette pétition cache aussi aux citoyens que les « petits oiseaux » ainsi capturés sont des espèces légalement chassables. Volontairement, les rédacteurs oublient de préciser le nombre très faible des prises et que ces chasses ne sont aucunement « dommageables pour la biodiversité ».

Si le principe et la liberté de pétition ne sont pas contestables, la pierre angulaire de la démocratie est que le citoyen soit correctement informé pour se forger une opinion. Ici, il n'est pas trop de dire qu'il est trompé, manipulé et abusé.

Pourtant si la LPO voulait vraiment s'occuper de la défense des « petits oiseaux », elle devrait se pencher en priorité sur le prélèvement annuel, par les chats domestiques, de plusieurs dizaines de millions d'espèces protégées -notamment dans les réserves volontaires de la LPO, autour des habitations.

Ne soyons pas dupes, c'est l'opposition à la dérogation demandée -hélas en vain jusqu'ici- pour la chasse à l'Ortolan qui est ici savamment occultée et plus généralement l'Art.9.1.c de la Directive « Oiseaux » qui prévoit expressément ces dérogations. Ne doutons pas que la LPO utilisera sans état d'âme les résultats de cette pétition mensongère, dans les débats, à l'occasion de l'étude du projet de Loi Biodiversité (amendement sur la glu) ; ou encore dans ceux, au sein de l'Union Européenne, sur l'éventuelle fusion des Directives Nature.

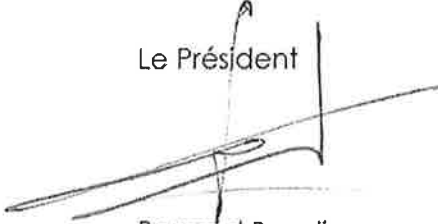


Comme vous le savez, le monde de la chasse est totalement engagé au quotidien dans la défense de la biodiversité ordinaire de nos campagnes. C'est pour cette raison que nous n'acceptons pas que certaines ONG mentent ouvertement pour entretenir un fonds de commerce anti chasse, en grande partie financé par les impôts de nos concitoyens.

Dans l'espoir d'une prochaine audience de votre part, qui nous permettrait notamment d'aborder ce dossier et celui de l'apport économique considérable de la chasse à l'économie de nos régions,

Je vous prie, de croire, Monsieur le Président de la République, à l'expression de ma considération la plus haute.

Le Président



Bernard Baudin